

BATIRAMA

L'AIMCC dévoile une année de transition pour 2020

L'Association française des industries des produits de construction a dressé le bilan 2019 et les perspectives du marché pour 2020 qui sera moins soutenu.

Pour la 4^e année consécutive, l'AIMCC présente les conclusions de son enquête d'opinion « Tendances Conjoncture AIMCC ». Une étude menée auprès de 80 organisations professionnelles membres de l'association (45 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 431 000 emplois) et qui permet de livrer une photographie des tendances du marché des produits entrant dans la construction. En 2019, l'enquête révèle ainsi que près de la moitié des industriels enregistrent une progression supérieure à 4 % en volume. « *Ce qui est plutôt une bonne nouvelle au vu du pessimisme ambiant affiché il y a un an par les membres de l'association* » précise Jacques Manzoni, président de la commission économique de l'AIMCC.

Les industriels du gros oeuvre bien lottis

En 2019, près d'un tiers sont en progression, entre 1 et 3 %, 8 % affichent des résultats stables, le reste étant en recul. En regardant les trois principaux segments étudiés, on aperçoit quelques différences. Ainsi, 93 % des industriels du gros oeuvre ont vu leur activité progresser contre 72 % pour ceux du second oeuvre. Enfin, 86 % des industriels du secteur équipement bénéficient d'une légère progression. Et comme il s'agit d'une « photographie », il ne sera pas possible de détailler davantage ces éléments.

Une année de transition pour l'année 2020

En 2020, les acteurs du marché de la Construction sont moins confiants sur les perspectives de leurs marchés. En tout cas, les sondés demeurent prudents, à l'instar de la FFB qui estime une progression de l'activité inférieure à 1 % (0,8 %). La construction neuve devrait en effet ralentir de 2 % et notamment le segment de l'habitat collectif (moins 5,7 %), qui a affiché de bonnes tendances en 2019. Quant aux Travaux publics, ils sont plutôt portés par un contexte favorable : poursuite du plan autoroutier, travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, Grand Paris Express... Ainsi, selon les industriels interrogés, 56 % d'entre eux prévoient une croissance de leur activité dont 19 % espèrent des hausses dépassant les 4 % (contre 47 % en 2019). Le reste des sondés, s'at-tend à une stabilité de leur activité (30 %) ou à une baisse (14 %).



Des marges « insuffisantes » pour les entreprises

En regardant les secteurs d'activité, on s'aperçoit qu'une majorité des industriels du gros oeuvre (62 %) et 71 % des équipementiers tablent sur une hausse de leurs activités en 2020. En revanche, 47 % des professionnels du second oeuvre s'at-tendent à une progression de leur activité et 41 % à une stabilisation. Pour l'AIMCC, le retour vers une reprise durable de l'activité supposera un retour des marges pour les entreprises « *car elles restent insuffisantes surtout au regard de l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie (cf : crise pétrolière)* » relève Hervé de Maistre, président de l'Association. Autre nécessité : le recrutement des compétences, cruciale dans la filière. « *Tous les profils de postes sont recherchés, de l'ouvrier à l'ingénieur, et ces problématiques de recrutement constituent le premier frein à l'activité des industriels* » termine Hugues Vérité, délégué général de l'AIMCC. ■

par F. Leroy

LE PARI DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Certains grands thèmes seront investis par l'association en 2020 comme ceux de l'économie circulaire, l'enjeu de la décarbonation, le numérique et la rénovation 3D, et aussi la biodiversité et la formation des collaborateurs. Autre enjeu de taille, souligne les responsables de l'AIMCC, celui de la rénovation qui « *suppose une stabilité réglementaire, juridique et fiscale pour soutenir la massification de la rénovation énergétique* » voulue par le gouvernement. Les industriels de l'AIMCC revendiquent un rôle essentiel à jouer sur ce marché « *en termes de formation, de pénétration de l'innovation, intégration des offres plus performances et de gains de productivité* ». Le marché de la rénovation pavillonnaire énergétique est estimé à 170 milliards d'euros et on compte 16 millions de maisons individuelles à rénover dont la performance énergétique moyenne est plus proche de F que de A, selon les chiffres cités par l'AIMCC.

"Les notions de simplification envisagées en page 97 et supposant une modification de la définition du label BBC-rénovation font craindre une détérioration de ce niveau", réagit pour Batiactu Yann Dervyn, directeur du collectif Effinergie. Au-delà de se demander si ces évolutions seraient, ou non, en accord avec les textes de loi français, Effinergie rappelle aussi être impliquée dans la définition de ce niveau, Yann Dervyn estimant inadmissible de "modifier ces critères sans nous associer étroitement à cette démarche et sans demander l'accord [de notre] conseil d'administration".

Un "déséquilibre" en faveur de l'électricité

Du côté de l'Association française des industries des matériaux et produits de construction (AIMCC), contactée par Batiactu, on relève notamment le déséquilibre entre énergies que déclencherait ce choix, avantageant "le [chauffage](#) et l'ECS à l'électricité (par effet joule direct ou par pompe à chaleur) au détriment des autres énergies et sans relation avec l'évolution du mix énergétique et des usages". Ce relâchement de la contrainte pour l'électricité pourrait avoir des conséquences néfastes en termes d'isolation du bâti. "Une telle proposition permettrait dans le cas des [pompes à chaleur](#) et des solutions d'eau chaude sanitaire thermodynamiques de ne plus isoler (parois et fenêtres), laissant le bâtiment au stade de passoire thermique sans aucune exigence sur la sobriété énergétique", alerte l'AIMCC. "Cette augmentation de consommation se traduirait donc uniquement par une dégradation de l'enveloppe du bâtiment puisque ce ne peut être sur les équipements car ceux-ci doivent répondre à la directive éco-conception."

Cette invitation à pouvoir consommer davantage d'énergie n'irait pas dans le sens des objectifs de sobriété énergétique, et ferait faire à la France un bond en arrière de dix ans, assure l'organisation professionnelle. Enfin, l'AIMCC regrette la méthode, et appelle à "un travail de fond" et une "concertation équilibrée" pour aboutir à des résultats équilibrés en matière de rénovation énergétique.

Un nouveau concept : les équivalents-rénovation

Un autre aspect dérange les acteurs : le concept d'équivalent-rénovation, permettant, en fait, d'agréger "les petits gestes de rénovations, y compris ceux ne permettant pas l'atteinte de l'étiquette énergétique B", pour au final comptabiliser une rénovation BBC comme une série de 'petits gestes'. En clair, comme indiqué dans une note du bas de la page 97, "cette méthode de mesure fera apparaître des opérations comptant pour plusieurs 'rénovations', notamment celles permettant des gains énergétiques substantiels pour des passoires très dégradées". Les pouvoirs publics proposent un exemple : passer de G à C ou D pourrait compter pour jusqu'à 3 'rénovations'. Cette notion d'équivalent rénovation permet ainsi d'intégrer sur une trajectoire BBC des gestes tels que le remplacement d'une chaudière à un euro, "alors que ces gestes isolés ne permettront jamais à un bâtiment d'atteindre le niveau BBC", commente un spécialiste du sujet.

"Des objectifs uniquement quantitatifs"

Pour le Cler, réseau pour la [transition énergétique](#), "une 'stratégie' qui vise à modifier les indicateurs de suivi pour atteindre les objectifs uniquement quantitatifs n'est pas recevable", peut-on lire dans un document de réaction à la stratégie gouvernementale transmis à *Batiactu*. L'organisation regrette aussi l'absence "d'analyse critique des dispositifs déployés (certificats d'économie d'énergie dont les offres à 1€...), d'évaluation de leur contribution à l'atteinte des objectifs de la France (à la fois à court terme et à moyen terme)". "En se privant d'une analyse critique, la capacité d'apprentissage et de conception d'actions permettant plus certainement d'atteindre les objectifs fixés s'amointrit", regrette le Cler.

Par ailleurs, cette stratégie touchant au [diagnostic de performance énergétique](#) (DPE) qui deviendra opposable en 2021, semble montrer qu'il sera bien exprimé en énergie finale, et non plus primaire, [comme annoncé par la direction générale de l'énergie et du climat \(DGEC\) fin 2019](#).

"Si la transition écologique par le nucléaire est le choix de la technocratie française, il faut l'expliquer clairement", la députée Marjolaine Meynier-Millefert

Dans une [tribune publiée par le journal Le Monde](#), la députée LREM Marjolaine Meynier-Millefert, copilote du [plan de rénovation](#) énergétique des bâtiments, revient sur les débats entourant le fait de favoriser l'électricité nucléaire dans le neuf. L'élue revient tout d'abord sur la révision du coefficient d'énergie primaire de l'électricité à 2,3, évolution qui "permet, de fait, aux solutions électriques peu efficaces de se redéployer dans les équipements de chauffage des logements neufs". Elle déplore également l'abandon probable de l'encouragement à l'autoproduction électrique. "Dans la nouvelle réglementation [la RE2020, NDLR], si vous produisez, ce sera uniquement pour votre propre consommation et non pas pour reverser l'excédent sur le réseau. On préfère de loin visiblement une production électrique centralisée, et donc a priori plutôt nucléaire. Sinon, pourquoi décourager les productions électriques décentralisées puisqu'elles sont elles aussi décarbonées ?"

Freiner le soutien au gaz vert ?

La députée semble également regretter l'unification de la taxe sur le gaz renouvelable avec la taxe sur les énergies fossiles. "Serait-ce une manière de freiner le soutien au gaz vert, principal concurrent de l'électricité dans les logements neufs ?", commente-t-elle.

Marjolaine Meynier-Millefert voit mal comment ces décisions iront de paire avec la promesse de la programmation pluriannuelle de l'énergie de diminuer la part du nucléaire dans le mix énergétique. "Existe-t-il une loi zéro de la transition énergétique qui favoriserait la production plutôt électrique, et plutôt nucléaire, au détriment de toutes les autres solutions de transition énergétique ?" Si tel est bien le cas de la part de la "technocratie française", la parlementaire estime qu'il vaudrait mieux "l'assumer et l'expliquer". "On entend trop souvent dire qu'il ne faut pas encombrer nos têtes politiques avec ces arbitrages austères et techniques... Mais il ne faudrait pas dissimuler des choix qui relèvent de la décision politique au creux d'arbitrages techniques de coefficients obscurs et de réglementations dont l'interprétation serait laissée aux seuls spécialistes", conclue-t-elle.